

2013-2018

La Phase 3 : se tourner davantage vers les débouchés économiques et l'emploi.

La communication du 9 janvier 2013 précise les grandes orientations de la 3^{ème} phase des pôles de compétitivité durant la période 2013-2018. En cohérence avec la décision n°10 du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, "l'ambition nouvelle des pôles est de se tourner davantage vers les débouchés économiques et l'emploi".

Pour atteindre cet objectif :

- > Les pôles de compétitivité doivent devenir des « **usines à produits d'avenir** » qui transforment les efforts collaboratifs des travaux de R&D en produits, procédés et services innovants mis sur le marché.
- > La communication ajoute que les **investissements d'avenir seront mobilisés pour soutenir l'industrialisation** des projets des pôles.
- > L'accompagnement des PME par les pôles de compétitivité « sera renforcé dans quatre domaines principaux en lien avec les régions : **l'accès au financement privé, l'internationalisation, l'accompagnement des PME et l'anticipation des besoins en compétences** ».
- > **L'offre de services collectifs et individuels** proposée par les pôles à leurs adhérents devra s'inscrire en complémentarité avec celles mises en œuvre par d'autres acteurs sur le territoire.
- > Les pôles de compétitivité veilleront à une **meilleure implication des acteurs de la formation**.
- > Les pôles contribueront aussi au **renforcement des relations entre les PME et les grands groupes**, en portant notamment une attention particulière au domaine des achats.
- > Pour les six années à venir, les objectifs de chaque pôle seront précisés dans un **contrat de performance individualisé**. Celui-ci détaillera les défis technologiques et d'innovation ainsi que les marchés-cibles associés que le pôle souhaite viser.

Dans cette rubrique

Animation de la politique

Un copilotage Etat-Regions renové afin d'accroître l'efficacité de l'action publique.

Les 10 ans des pôles de compétitivité



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
ET DES RELATIONS
AVEC LES
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

